

Manche

Élèves handicapés : leurs aidants entendus

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | vendredi 20 avril 2018

347 mots



Une délégation d'Accompagnants d'élèves en situation de handicap, avec des représentants de Sud-Éducation. Ils ont obtenu quelques avancées. - Crédit

L'inspection a écouté, mercredi 18 avril, les revendications des Accompagnants d'élèves en situation de handicap (ex-AVS).

Les Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), ex-AVS, sont « **699 dans la Manche. Un chiffre en hausse** ». Mercredi, six d'entre eux, accompagnés par Hervé Jubin, du syndicat Sud-Éducation, étaient reçus à l'Inspection académique de Saint-Lô. Face à Giacomo Bouré, son secrétaire général et Benjamin Clément, le chef du personnel, ils ont fait valoir leurs revendications.

Pas assez payés

La délégation a réclamé « **la création d'un vrai statut unique de la fonction publique pour cesser de faire appel à des emplois précaires et à temps partiel** ».

À l'heure actuelle, deux contrats existent : un de droit privé, regroupant les contrats aidés et un second, dépendant de l'Éducation nationale, avec les AESH. Ce dernier est jugé « **plus sécurisant** » par les personnels. Ils ont aussi parlé salaire. « **680 €, c'est ce que touche, en moyenne, un AESH, ce n'est pas assez !** » insiste Antonio Gomes, représentant syndical.

Mais ils ont aussi réclamé une formation plus importante pour les binômes : comprendre l'accompagnant de l'élève handicapé et l'enseignant. Mais ils veulent un mode d'emploi permettant aux AESH de savoir « **de quel interlocuteur, privé ou public, ils dépendent vraiment** ». Ils ont également abordé la baisse des effectifs dans les classes accueillant des élèves relevant du handicap.

Quelques avancées ont été obtenues : « **80 à 90 contrats aidés vont basculer en statut**

AESH. Il y aura plus de formations pour les binômes et le mode d'emploi est en cours de finalisation. Il devrait sortir à la fin de cette année ou à la prochaine rentrée scolaire », a détaillé Hervé Jubin. Selon Antonio Gomes, pour pallier le manque d'accompagnants, l'Inspection académique « s'est engagée à nommer des personnes, en statut Éducation nationale. Cela dépendra des dossiers que la Maison départementale de l'autonomie validera ou non ».

Sylvie ROUSSINE.